

Sous la présidence de Monsieur Morlat,

Etaient présents : Mesdames Balberde, Boisseau, Coutant, Masson, messieurs Breton, Patouillard, Simon

Monsieur Alizon donne pouvoir à monsieur Morlat

Monsieur Dumas absent

Secrétaire de séance : Monsieur Breton

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance du 18 septembre 2017.

Le Conseil approuve le Compte rendu.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

ORDRE DU JOUR

1- Remise de la Marianne d'or du civisme

Madame Joseph, vice-présidente de l'association des anciens maires du Loiret, félicite la commune et remet la Marianne d'or du civisme pour 2017 (79,86% de votants).

2- Présentation du rapport annuel d'eau 2016 (rapport disponible en mairie)

La Nantaise des eaux est le fermier depuis le 1^{er} Janvier 2013 et le syndicat est maintenant rattaché à la Métropole. 18 107 habitations, 38 compteurs par km (réseau très étendu), et forte extension sur 2016 (en nombre d'abonnés). Le rendement (les pertes) est excellent : 89,5%. Le prix du M³ a été conservé entre 2015 et 2016. La qualité de l'eau du réseau est très bonne.

Le conseil prend acte de ce rapport.

3- Présentation du rapport annuel d'assainissement 2016 - (rapport disponible en mairie)

La SAUR est le fermier de la Métropole. Le rapport porte donc sur l'ensemble des habitants de la Métropole. C'est la station de la Chapelle St Mesmin qui traite les eaux usées de la commune. La redevance a été uniformisée au niveau de la Métropole.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

4- Travaux école - Information avenants

Le planning des travaux est respecté et même en avance de deux mois.

Un déménagement de la garderie est envisagé à la fin des congés de février 2018, ce qui générera des économies sur la location de la structure modulaire.

Monsieur le maire présente le bilan des avenants qui ont été signés avec les entreprises à ce jour :

- Lot n°1 - maçonnerie : avenant en plus-value de 5 445,00 € soit 4,3 % de plus sur le marché de base (augmentation due au raccordement de l'assainissement et neutralisation et vidange de l'ancienne fosse septique)
- Lot n°3 – peinture : avenant en moins-value de 2 160,00 € soit 7,7 % de moins sur le marché de base.
- Lot n° 9 – électricité : avenant en plus-value de 1 556,02 €, avenant en moins-value de 1 316,00 € soit une plus-value globale de 239,98 € soit 0,61 % du marché de base.

La différence entre les plus et moins-values génère une augmentation totale de 0,83 % des travaux.

Le conseil prend acte de ces informations.

5- **Reconduction convention ALSH Boigny sur Bionne**

La convention arrivée à son terme (le 31 août 2017) doit être renouvelée pour assurer la continuité du service proposé aux parents.

Aucun changement dans les articles. La reconduction est à nouveau proposée et il est noté que cette convention sera renouvelée chaque année au 1^{er} septembre après réactualisation des tarifs.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6- **Comptes rendus de réunions**

- Syndicat de la Bionne (SIBCCA) : les travaux sur Combleux débuteront le 27 novembre 2017, ils consisteront à la démolition de la surverse actuelle et la mise en place d'un batardeau, afin de remettre en fonction l'ancien lit de la Bionne.
- Syndicat du canal (SMGCO) : La baisse du niveau de l'eau du canal est consécutive à des réparations sur Chécý.
- L'école :
 - Travaux : les travaux en cours ne perturbent pas trop les activités scolaires. Les trois classes sont installées dans leurs nouveaux locaux.
 - Personnel : l'agent qui encadrait les rythmes scolaires a été remplacé à la rentrée de septembre.
 - Les rythmes scolaires : une réflexion va être engagée par la commission de la vie scolaire sur les rythmes scolaires, afin de statuer début février 2018.

7- **Questions diverses**

- ✚ Le déploiement de la fibre à Combleux démarrerait fin Juillet 2018.
- ✚ Le Noël communal en faveur des agents et de leurs enfants aura lieu le 15 décembre à 19 heures à la mairie.
- ✚ La cérémonie des vœux aura lieu le 17 janvier 2018 à la salle du canal.
- ✚ Combleux n'a pas été avisée des travaux sur la route départementale et qui seront longs.